

LS.architectes associés

Opération :

CREATION D'UN BUREAU ET D'OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES A L'ECOLE PRIMAIRE

64170 LABASTIDE-MONREJEAU



Maître d'ouvrage :

Mairie de Labastide-Monréjeau
Représentée par M. le Maire, Jean-Simon LEBLANC

Document :

R.C.
Règlement de consultation

Remise des offres :

17/07/2025

ARTICLE I OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne les travaux suivants :
Création d'un bureau et pose d'ombrières photovoltaïques à l'école primaire

A titre indicatif, on peut prévoir que les travaux débiteront dans le courant du mois de :
Octobre 2025 (vacances de la Toussaint).

ARTICLE II OBJET DE LA CONSULTATION

2.1 – Étendue et mode consultation :

La présente consultation est lancée par procédure négociée avec publication préalable sur la base d'offres de prix sans variantes. Elle est soumise aux dispositions de l'article L2122-1 du Code de la Commande Publique.

2.2 – Répartition en lots :

L'ensemble est divisé en **8 lots** selon la répartition suivante :

- LOT 00 - PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUS LES LOTS**
- LOT 01 - DEMOLITION – GROS OEUVRE – ENDUIT**
- LOT 02 - CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE - SERRURERIE**
- LOT 03 - MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM**
- LOT 04 - PLATRERIE - ISOLATION - FAUX-PLAFONDS**
- LOT 05 - MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS**
- LOT 06 - ELECTRICITE CFO/CFA - PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES TRANSPARENT**
- LOT 07 - PEINTURE – SOL SOUPLE**
- LOT 08 – VRD – ESPACES VERT**

2.3 – Contenu des soumissions :

Les candidats pourront présenter des propositions pour un ou plusieurs lots.

Les prix devront être indiqués dans le devis descriptif quantitatif remis avec le dossier de consultation.
Aucune modification ne doit être apportée à ce devis sous peine de nullité de l'offre ou de rejet pur et simple de celle-ci.

Si l'entreprise estime devoir rectifier le métré, apporter des modifications ou proposer des variantes, elle le fera en annexe au devis.

En cas d'inobservation des remarques ci-avant, il sera apprécié au cas par cas si l'offre présentée par l'entrepreneur peut être malgré tout acceptée.

2.4 – Variante :

Non autorisée

2.5 – Délai d'exécution :

Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est fixé à : 6 mois dont 1 mois de préparation de chantier.
Ce délai cours à compter de la date de l'ordre de service prescrivant le début des travaux.

2.6 – Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

2.7 – Propriété intellectuelle des projets :

Les projets font partie de la propriété intellectuelle de LS architectes associés.
Ils ne pourront être divulgués à d'autres personnes qu'avec l'assentiment de cet organisme.

2.8 – Mode de règlement :

Le règlement des sommes dues sera effectué par mandat administratif.

Le délai maximum de paiement est le délai réglementaire fixé par le code des marchés publics.

Une avance de 5 % sera accordée au marché supérieur à 50 000 € H.T sous réserve que l'entrepreneur constitue une garantie à première demande ou une caution personnelle et solidaire.

ARTICLE III MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier est transmis par voie numérique aux candidats par le pouvoir adjudicateur.

ARTICLE IV PRESENTATION DES SOUMISSIONS

4.1 - Modalités de déroulement de la procédure :

La présente procédure est ouverte. Elle se déroulera en une phase unique qui consistera en l'analyse des candidatures puis en l'analyse et la sélection des offres.

Il est rappelé que la totalité du dossier remis par les candidats devra être rédigée en langue française ou accompagnée d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté et que le ou les signataires doivent être habilités à engager juridiquement le candidat.

Les offres devront parvenir avant les date et heure limites indiquées en page de garde du présent document ; à défaut, elles seront encartées.

4.2 – Remise de l'offre électronique :

Les plis devront parvenir avant les date et heure figurant en page de garde du présent document et être adressés par voie électronique via le profil acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL <http://marche-public.infos>

La signature des documents par un certificat de signature électronique n'est pas exigée. Les soumissionnaires sont informés que le seul dépôt d'une offre les engage juridiquement sur son contenu. Le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) : Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises. Pour les pièces ne pouvant pas être remises sous un tel format (tels que fiches techniques fournisseurs, dossier photographique, etc.), elles devront être transmises en format pdf.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché public pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un marché public papier.

Les soumissionnaires sont informés que les demandes de compléments d'information et de précisions effectuées de façon dématérialisée par l'acheteur public ou toute personne désignée par lui (maître d'œuvre notamment) pourront être transmises par le biais du profil acheteur ou par courriel simple. La réponse de l'entreprise devra être transmise par le même support électronique que celui utilisé par l'acheteur ou son représentant.

4.3 – Présentation de l'offre :

Quel que soit le nombre de lots auxquels ils soumissionnent, les candidats remettront un seul pli, comprenant un seul dossier de candidature et un dossier complet d'offre pour chaque lot auquel ils soumissionnent. Ce pli doit faire l'objet d'un seul dépôt. A défaut, seul le dernier dépôt pourra être pris en compte.

Les candidats sont informés que les pièces de candidature et d'offre sont rédigées en français. Les pièces rédigées dans une autre langue devront être accompagnées d'une traduction en français.

4.3.1 – Dossier n°1 : Pièces administratives

A_ Pièces relatives aux conditions de participation :

a. Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner : Formulaire DC1 complété ou équivalent.

b. Formulaire DC2 complété rubriques A à D, F1, G1 et H.

Les candidats peuvent fournir le Document Unique de Marché Européen (DUME), complété, daté et signé, en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. Il devra être rédigé en français. En cas de groupement, le mandataire devra être solidaire.

B_ Pièces facultatives au stade du dépôt des offres mais devant impérativement être remises par l'attributaire

- Attestations et certificats fiscaux au dernier jour du mois précédant la demande de délivrance d'attestations ;
- Attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au cocontractant, datant de moins de 6 mois (*Attestation de vigilance*) ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile pour les risques professionnels ;
- Attestation d'assurance de responsabilité décennale ;
- Document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat (Extrait KBis et délégation si besoin par exemple) ;
- Pour les entreprises relevant du régime de congés payés et de chômage intempéries BTP : certificat relatif au versement régulier des cotisations de congés payés et de chômage intempéries, délivré par la caisse de congés payés et de chômage intempéries compétente ;
- En cas de groupement d'entreprises, document d'habilitation du mandataire et conditions de cette habilitation, comportant l'identification et la signature de tous les membres du groupement ;
- Pour les entreprises de 20 salariés et plus : certificat délivré par l'Association de gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés (AGEFIPH) relatif à la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

4.4.1 – Dossier n°2 : Pièces de l'offre

- Le document unique valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières dûment complété et daté, accompagné, le cas échéant, d'une décomposition par cotraitant
- Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire complété sans modification et en format xls obligatoirement.
- Une note méthodologique et technique.

Le règlement de consultation, le CCTP, les plans généraux et plans de détails et leurs annexes ne sont pas à remettre dans l'offre. Le dépôt de soumission suppose une acceptation d'office de ces documents en tant que pièces contractuelles au présent marché. Seuls les documents détenus par le maître de l'ouvrage font foi. Le candidat signera ces éléments et les autres documents fournis par le maître d'ouvrage et leurs annexes en cas de modification et dans le cadre d'une mise au point du marché.

Rappel : Il est impératif de fournir l'intégralité des pièces mentionnées ci-dessus sous peine de nullité de l'offre

ARTICLE V ANALYSE DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

5.1 - Analyse des candidatures

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43 et 44 du Code des Marchés Publics ou qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article « Renseignements relatifs à la candidature » du présent règlement ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes ne sont pas admises.

5.2 – Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres. L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée. Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié. La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :
Pour tous les lots :

- 1 – Prix des prestations : 60%**
- 2 – Valeur technique : 40%**
 - 2.1 – Mémoire technique : 20%**
 - 2.2 – Mémoire environnemental : 20%**

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Seule la solution de base sera prise en compte lors du jugement des offres.

Tout rabais ou remise de toute nature qui n'est pas expressément autorisé par le présent règlement ne sera pas pris en compte.

Lors de l'examen des offres, la commission d'appel d'offres, se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

ARTICLE VI RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET VISITE DES LIEUX

Pour obtenir tous renseignements techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser au maître d'ouvrage via la plateforme de dématérialisation. La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.info>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.**

Une visite sur site hors lots 04, 05 et 07.

L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Deux dates de visite de site sont proposées aux entreprises intéressées :

Vendredi 27/06/2025 de 9h00 à 11h

Mercredi 02/07/2025 de 14h15 à 16h00

Lieu de RDV : Mairie de Labastide-Monréjeau, avec prise de rendez-vous auprès du maître d'œuvre au préalable : **Charlotte SALLES - LS Architectes Associés, par téléphone au 05 59 05 30 45 ou par mail charlotte@ls-architectes64.fr**

Le pouvoir adjudicateur n'organisera pas d'autre visite de site.

Les éventuelles questions des entreprises s'étant présentées à la visite de site seront posées sur la plateforme pour respecter l'égalité de traitement des candidats.